

CONVENTION DE PARTENARIAT 2017

Entre

La Ville du Bouscat

Représentée par Monsieur Patrick BOBET, Maire de la ville du Bouscat,
Hôtel de Ville, Place Gambetta, 33110 Le Bouscat

D'une part,

Et

BGE GIRONDE

Dont le siège social se situe au 37, rue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux

Représenté par Gilles CAYROU, Responsable territorial BGE GIRONDE

dûment habilité aux fins de la présente,

D'autre part,

Article 1 – Objet

Dans le cadre de sa mission de développement économique, la Ville du Bouscat s'est engagée à favoriser toute initiative ayant pour objet la création et le développement d'activité sur son territoire.

Considérant que BGE Gironde concourt à promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emploi, un partenariat a été convenue.

La présente convention a pour objet de définir la collaboration entre la ville du Bouscat et BGE GIRONDE pour organiser un centre d'appui dédiés aux demandeurs d'emploi ou salariés créateurs et aux dirigeants d'associations et d'entreprises qui souhaitent développer leur activité ou pérennisation des emplois.

Article 2 – Obligations / Engagements

La ville du Bouscat s'engage pendant la durée de la convention à :

- mettre à disposition de BGE une salle de réunion et un bureau équipés pour recevoir du public (téléphone, ordinateur, imprimante, vidéoprojecteur...);
- orienter les porteurs de projets, dirigeants de TPE et d'associations souhaitant être accompagnés dans leur démarche de développement d'activité;
- afficher et mettre à disposition la documentation de l'association dans les espaces ressources de la Ville (accueil de la Mairie, le BIJ, la Source...);
- communiquer auprès des partenaires sur les interventions de BGE;
- relayer ses événements sur tout support de communication : site internet, BouscatMag, newsletter...

BGE s'engage pendant la durée de la convention à :

- organiser un espace ressources (*Centre d'Appui*) sur le quartier prioritaire du Bouscat, destiné aux porteurs de projets, dirigeants de TPE et d'associations;
- mobiliser des consultants-formateurs experts de BGE GIRONDE, a minima 5 demi-journées sur l'année;
- proposer un appui technique complet en matière de création ou de pérennisation d'activité, en individuel ou collectif (rencontres thématiques et formation);
- jouer un rôle d'observatoire de l'activité économique du territoire, en particulier en ce qui concerne les structures de petite taille (TPE et petites associations);

- compléter les outils statistiques du service développement économique de la ville ;
- participer aux événements de la création d'entreprise sur le territoire ;
- faire apparaître la participation de la commune du Bouscat dans ses supports de communication.

Au cours de l'année, toute autre demande d'intervention pourra être étudiée dans le cadre du développement du partenariat.

Article 3 – Suivi et évaluation

Pour réaliser un suivi des actions menées, il est prévu en 2017 :

- un bilan intermédiaire courant septembre ;
- un rapport qualitatif et quantitatif des actions menées fin décembre.

Article 4 – Participation financière

Dans le cadre de ces interventions sur 2017 la Ville soutient financièrement BGE GIRONDE à hauteur de 3000€. Un versement de 50% du montant total de la participation interviendra suite au bilan intermédiaire. En fin d'année, le solde du montant total de la participation (50% restant) sera versé après le bilan qualitatif et quantitatif des actions menées.

Article 5 – Durée et fin de la convention

La présente convention est conclue par les parties à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2017. Il peut y être mis fin par l'une ou l'autre partie, à charge pour celle-ci d'en prévenir l'autre avec un préavis d'un mois.

Au regard des résultats et du bilan, les actions pourront se poursuivre dans le cadre d'une nouvelle convention dont les conditions pourront être réétudiées.

Fait au Bouscat, le mars 2017.

BGE GIRONDE

Représenté par M. CAYROU
Responsable territorial BGE GIRONDE

LA VILLE DU BOUSCAT

Représentée par M. BOBET
Maire de la ville du Bouscat